

Le lundi 11 avril 2011 – le onze avril deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

**Étaient présents**

M. Franck GUREGHIAN  
Mme Annie Paule VAUDE  
M. Laurent MARECHEAU  
M. Jérôme GILLE  
Mme Nicole GLADE  
M. Denis PETIT  
M. Claude SCRABALAT  
Mme Marie Odile LECLERE  
Mme Marie France MOURLON  
M. Claude VIGNON  
M. Jean Jack VELY  
M. Guy RIFFE  
M. Bernard GASSMANN  
M. Laurent DAUPHINOT  
M. Gérard PARGNY  
M. Max BOIRAME  
M. Michel ARNOULD  
M. Patrice MOUSEL  
M. Stéphane DORUCH  
M. Jean Michel LIESCH  
M. Jacky FAUCHEUX

**Absents excusés suppléés**

Mme Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA  
M. James COQUART, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE  
Mme Myriam BATAILLE-PETIT, excusée, suppléée par M. Hervé RENAULT

**Absent excusé ayant donné pouvoir**

M. Jean Claude VAILLANT excusé, ayant donné pouvoir à M. Patrice MOUSEL

**Absent excusé**

M. Alain BOURDAIRE

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Il est procédé ce jour à l'installation de Madame Myriam BATAILLE-PETIT en qualité de déléguée titulaire de Boulton sur Suipe.

Monsieur Hervé RENAULT devenant délégué suppléant.

**Ordre du Jour**

1. Compte administratif 2010,
2. Affectation du résultat 2010,
3. Contribution 2011 à l'école privée du Val des Bois à Warmeriville,

- Participations des collectivités extérieures (dérogations scolaires)
4. Subventions 2011 pour des activités périscolaires et extrascolaires organisées par les Associations Familles Rurales d'Isles sur Suipe et d'Heutrégiville,
  5. Subvention 2011 à la Mission Locale Rurale du Nord Marnais,
  6. Budget primitif 2011,
  7. Fiscalité 2011 (vote des taux)
    - Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.),
    - Taxe d'Habitation,
    - Taxe Foncière sur le Bâti (T.F.B.),
    - Taxe Foncière sur le Non Bâti (T.F.N.B.),
    - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.),
    - Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).
  8. Compte rendu de la commission Développement Economique du 4 avril 2011,  
Demande de subvention DETR,
  9. Pôle communautaire scolaire, sportif et de services à Warmeriville,
  10. Pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suipe,
    - Désignation du jury de concours spécifique à l'opération,
  11. Modification du tableau des effectifs communautaires,
  12. Indemnité accordée au stagiaire Monsieur David HESS – GEROUDET,
  13. Financement d'un projet sportif,
  14. Dossier de demande d'autorisation d'exploiter la centrale biomasse de cogénération C5D,
  15. Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une unité de lavage de citernes sur la Zone d'Activités du Val des Bois,
  16. Délégations exercées par le Bureau et le Président.

-----  
**AVRIL 01**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 8 février 2011 entre l'organisme de formation COURS MINERVE dont le siège est à PARIS 37 Cours de Vincennes, représentée par son Directeur Général d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'autre part et Mademoiselle Amélie RADIX qui effectuera un stage dans le cadre du CAP PETITE ENFANCE à la crèche « Les P'tits Boults » à Boulton sur Suipe pour la période du 14 février au 4 mars 2011 et du 4 avril au 22 avril 2011.

-----  
**AVRIL 02**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 8 février 2011 entre la SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE (SEGPA) du Collège du Pré Bréart à Bazancourt représentée par Madame A. BEAUJARD, responsable d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part, concernant le stage de Mademoiselle Marine DELAHAIGUE à la crèche « Les P'tits Boults » à Boulton sur Suipe pour la période du 4 avril au 9 avril 2011.

-----  
**AVRIL 03**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 7 février 2011 entre madame Nadia DOUSSAINT Président de l'Association LE FOYER VOLUME 1 rue des Vagériaux à Warmeriville d'une part et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part, pour l'utilisation du Foyer VOLUME par le Centre de Loisirs de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pendant le temps du Centre de Loisirs du 28 février au 4 mars 2011.

-----  
**AVRIL 04**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 18 février 2011 entre l'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (AFPA) 13 place du Général de Gaulle à Montreuil représentée par Monsieur Jérôme ANDRE Directeur du Centre AFPA de Reims d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part et Mademoiselle Ingrid THOLER qui effectuera un stage au Centre de loisirs à Bazancourt pour la période du 21 février au 25 février 2011.

-----  
**AVRIL 05**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 3 mars 2011 entre l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives « INRAP » dont le siège est 7 rue de Madrid 75008 PARIS, représentée par le directeur de l'interrégion Monsieur Claude GITTA par délégation du directeur général, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à BAZANCOURT 51110 représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part, concernant la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommée « La Fosse Pichet » à Warmeriville.

-----  
**AVRIL 06**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 14 mars 2011 entre la commune de Warmeriville représentée par Monsieur Patrice MOUSEL Maire d'un part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président, d'autre part concernant l'utilisation des abords du stade de football dans le cadre de l'accueil de loisirs.

-----  
**AVRIL 07**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 23 mars 2011 avec Monsieur Florian MACHET enseignant à l'école élémentaire de Warmeriville, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président, d'autre part, en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2011 de 9h à 12h.

**AVRIL 08**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION**  
**DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 28 mars 2011 entre la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du Collège du Pré Bréart à Bazancourt représentée par sa responsable Madame A. BEAUJARD d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président, d'autre part, et Mademoiselle Marion FERRE qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 4 avril au 9 avril 2011.

-----  
**AVRIL 09**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION**  
**DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 2 mars 2011 entre le Lycée privé Jean XXIII 18 rue Andrieux à Reims représenté par Monsieur Eric PERSENT Directeur, d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président d'autre part et Mademoiselle Mélanie LETHIAIS qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 20 au 24 juin 2011.

-----  
**AVRIL 10**  
**Vote du Compte Administratif**  
**25 pour**  
**Le Président Yannick KERHARO s'est retiré au moment du vote**  
**(L 2121-14 CGCT)**

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Claude SCRABALAT Vice - Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par M. Yannick KERHARO, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant, à l'unanimité,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**I) BUDGET PRINCIPAL**

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	5 352 232,76	6 153 382,84	801 150,08
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2010)	/	714 296,07	714 296,07
	Résultats d'exécution	5 352 232,76	6 867 678,91	1 515 446,15
	Résultats propres à l'exercice 2010	660 018,21	1 091 489,67	431 471,46
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du	/	542 107,27	542 107,27

Section d'investissement	BS 2010)			
	Résultats d'exécution	660 018,21	1 633 596,94	973 578,73

Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	2 127 563,00	176 987,00	-1 950 576,00

Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	8 139 813,97	8 678 262,85	538 448,88
--	--------------	--------------	------------

II) **BUDGET ANNEXE 3EME TRANCHE ZONE D'ACTIVITES DU VAL DES BOIS**

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	195 085,50	195 085,50	0
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2010)			
	Résultats d'exécution	195 185,50	195 085,50	0
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	0	156 162,99	156 162,99
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2010)	219 151,83		-219 151,83
	Résultats d'exécution	219 151,83	156 162,99	-62 988,84

Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	500 000,00	400 000,00	100 000,00

Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	914 237,33	751 248,49	-162 988,84
--	------------	------------	-------------

III) **BUDGET ANNEXE 4<sup>EME</sup> TRANCHE ZONE D'ACTIVITES DU VAL DES BOIS**

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2010	194 951,34	194 951,34	0
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2010)	/	/	/
	Résultats d'exécution	194 951,34	194 951,34	0

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2010	194 951,34	500 000,00	305 048,66
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2010)	/	/	/
	Résultats d'exécution	194 951,34	500 000,00	305 048,66

Restes à réaliser au 31 décembre 2010	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	/	/	/

Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	389 902,68	694 951,34	305 048,66
--	------------	------------	------------

- 1) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 2) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

-----  
**AVRIL 11**

**Affectation du résultat de l'exercice 2010  
(après vote du Compte Administratif)  
26 pour**

Le Conseil Communautaire, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 11 avril 2011, le compte administratif 2010, qui présente **un excédent de fonctionnement** d'un montant de + 1 515 446,15 €,

Constatant que **la section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- **un solde d'exécution global de :**  
+973 578,73 €
  - **un solde de restes à réaliser de :**  
- 1 950 576,00 €
- } entraînant **un besoin de financement** s'élevant à :  
976 997,27 €

Vu **les états des restes à réaliser** au 31 décembre 2010,

Considérant **les besoins recensés** pour l'exercice 2010,

Considérant que le budget de 2010 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) **à la section d'investissement** (compte 021) de 1 389 067 €,

**DECIDE**, à l'unanimité

Sur proposition du Président, **d'affecter** au budget de l'exercice 2011, **le résultat** comme suit :

- ❖ **Affectation en réserves** (compte 1068)  
Financement de la section **d'investissement** 976 997,27 €
- ❖ **Report en section de fonctionnement :** 538 448,88 €  
(ligne 002 en recettes)

**CONSTATE** un résultat de fonctionnement égal à 0 € concernant **le budget annexe 3<sup>ème</sup> tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois** et un déficit de 62 988,84 € (compte 001) pour la section d'investissement qui sera repris en 2011 au budget.

**CONSTATE** un résultat de fonctionnement égal à 0 € concernant **le budget annexe 4<sup>ème</sup> tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois** et un excédent de 305 048,66 € (compte 001) pour la section d'investissement qui sera repris en 2011 au budget.

-----  
**AVRIL 12**  
**Contribution obligatoire à l'école privée du Val des Bois**  
**Année scolaire 2010/2011**  
**26 pour**

Monsieur KERHARO expose à l'assemblée la situation suivante :

Considérant que la Communauté de Communes a pris la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2004, elle est tenue par la Loi du 13 août 2004 de participer au financement de l'école privée du Val des Bois située sur son territoire à Warmeriville car celle-ci est régie par un contrat d'association signé le 25 janvier 2000.

Il rappelle que l'obligation légale s'entend pour les élèves de niveau élémentaire des 7 communes de notre communauté, ce qui représente 46 élèves à la rentrée 2010/2011.

Cependant, cette obligation ne peut être imposée au titre des activités périscolaires (garderie, restauration scolaire,...), de même que l'investissement est exclu du mode de calcul du coût de fonctionnement par élève.

Par contre toutes les autres dépenses et recettes liées au fonctionnement de l'ensemble de nos écoles élémentaires publiques doivent être prises en compte lors du calcul du coût moyen communautaire à savoir les éléments suivants extraits du compte administratif pour 2010.

Contribution Heutrégiville	7 773,00
Electricité – Gaz	47 246,65

Eau	5 279,10
Produits entretien/Nettoyage	9 204,18
Fournitures scolaires / Abonnements/ pharmacie	34 144,51
Photocopieurs/maintenance	11 345,19
Travaux d'entretien, matériels, mobiliers	41 333,49
Assurance	2 716,28
Téléphone / Affranchissement	5 532,65
Salaires des services d'entretien	137 246,45
Prestation de services (piscine, contrôles techniques...)	28 168,54
<b>Total</b>	<b>329 990,04</b>

Compte tenu de ces éléments, le coût par élève élémentaire 2010 s'établit à 637,05 € (pour 518 élèves scolarisés en cycle élémentaire).

En conséquence, le montant de la contribution obligatoire à verser en 2011 à l'école privée du Val des Bois se chiffre à 29 304,30 € (637,05 € x 46 élèves) pour l'année scolaire 2010/2011.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

**VALIDE** cette contribution obligatoire de 29 304,30 € qui sera imputée à l'article 6558 du budget 2011.

-----

**AVRIL 13**

***Dérogations scolaires extracommunautaires.***

***Participations 2010/2011 des collectivités compétentes extérieures.***

***26 pour***

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des élèves scolarisés dans les écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe peuvent provenir de l'extérieur.

Devant la forte demande émanant des secteurs voisins (Ardennes et Aisne notamment) il souhaite que le Conseil Communautaire puisse se positionner sur la participation financière avec un engagement pérenne sur l'ensemble de la scolarité à appeler aux communes ou E.P.C.I. compétents en matière de scolarisation des élèves de leur secteur au sein de nos structures scolaires.

Il précise que le coût scolaire moyen 2010 est le suivant :

- Maternelle : 1 347,99 € par élève par an
- Élémentaire : 637,05 € par élève par an

Monsieur le Président indique que dans le cadre des demandes de dérogation, les collectivités doivent confirmer leur intention de participer ou non au financement.

Dans la plupart des cas, l'avis défavorable engendre de notre part un refus d'accueil mais pour les collectivités qui acceptent de payer, cette présente délibération sera appliquée.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** d'adopter les tarifications telles que définies ci-dessous pour l'année scolaire 2010/2011

**SCOLAIRE**

Maternelle	:	1 347,99 € par élève par an
Elémentaire	:	637,05 € par élève par an

-----  
**AVRIL 14**

***Octroi d'une subvention pour l'année 2011  
26 pour***

Considérant la demande formulée par l'Association FAMILLES RURALES d'Heutrégiville pour obtenir une subvention de 250 € concernant ses activités mises en œuvre dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année 2011,

Considérant que cette charge a été transférée par la Commune d'Heutrégiville,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

**DECIDE** du versement de la somme de 250 € à l'Association FAMILLES RURALES d'Heutrégiville.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du budget 2011.

-----  
**AVRIL 15**

***Octroi d'une subvention pour l'année 2011  
26 pour***

Considérant la demande formulée par l'Association FAMILLES RURALES d'Isles sur Suippe pour obtenir une subvention de 1 595 € concernant l'activité « gym enfants » mise en œuvre dans le cadre des activités périscolaires,

Considérant que cette charge a été transférée par la Commune d'Isles sur Suippe,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

**DECIDE** du versement de la somme de 1 595 € à l'Association FAMILLES RURALES d'Isles sur Suippe.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du budget 2011.

-----  
**AVRIL 16**

***Subvention de fonctionnement 2011  
Association Mission Locale Rurale du Nord Marnais  
26 pour***

Monsieur le Président fait le point sur l'évolution de l'Association PAIO des Cantons de Bourgogne et de Beine Nauroy qui est devenue MISSION LOCALE RURALE DU NORD MARNAIS.

Pour l'exercice 2011, Monsieur le Président propose de verser une subvention de fonctionnement annuelle de 58 500 € à l'Association Mission Locale Rurale du Nord Marnais.

Conformément à la législation, une convention annuelle fixera les modalités de versement de la dite subvention et les objectifs attendus de l'association quant à l'usage de ces fonds.

Ayant entendu cet exposé,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement annuelle de 58 500 € à l'Association Mission Locale Rurale du Nord Marnais pour 2011 conformément à la convention 2011 ci-annexée.  
La dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget 2011.

-----

**AVRIL 17**

### **Taux de la Taxe sur les Ordures Ménagères 2011**

**26 pour**

Considérant la délibération n° 3 du 3 décembre 2003 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2011,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

Vu la délibération n° 647 portant adoption du Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes,

Considérant que le SYCODEC maintient le coût par habitant appelé aux collectivités à 83,00 € ce qui représente pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe un appel de 667 901 €.

Après en avoir débattu,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer pour 2011 le taux de la taxe sur les ordures ménagères à 10,35 % qui a donc baissé de 2 points par rapport à 2010 (12,35%), ce qui représente un produit prévisionnel de 385 055 €.

-----

**AVRIL 18**

### **Vote des taux d'imposition 2011**

**26 pour**

Après avoir pris connaissance de l'état de notification 1259 qui lui a été présenté et obtenu toutes les précisions sur l'évolution de la fiscalité locale 2011,

Considérant la réforme de la fiscalité locale mise en œuvre pour cette année,

Vu les explications fournies au Conseil Communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**DECIDE** des taux de fiscalité suivants :

Taxe d'Habitation	7,42%	soit un produit	429 692 €
		de	
Taxe sur le Foncier Bâti	1,50%	soit un produit	158 940 €
		de	
Taxe sur le Foncier Non Bâti	0,972%	soit un produit	3 807 €
		de	
C.F.E avec la majoration spéciale.	18,43%	soit un produit	<u>1 270 933 €</u>
		de	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 863 372 €</b>

A cette fiscalité directe sur laquelle le Conseil décide des taux, s'ajoute une fiscalité sans pouvoir de taux, à savoir :

- la C.V.A.E. pour un produit 520 168 €  
de
- la TASCOT pour un produit 30 704 €  
de
- la TATFNB pour un produit 4 586 €  
de
- les IFER pour un produit 44 864 €  
de

	<b>TOTAL</b>	<b>600 322 €</b>
<b>TOTAL DE LA FISCALITE</b>		<b>2 463 694 €</b>

Compte tenu de la réforme, nous sommes bénéficiaires d'une dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle qui s'élève à 177 190 € et d'un versement du FNGIR chiffré à 259 041 € à l'heure actuelle. Ces deux derniers montants étant encore susceptibles de modifications dans l'attente des calculs définitifs notamment par rapport à l'intégration du FDPTP actuellement inscrit à l'article 74832 d'un montant de 381 750 €.

-----  
**AVRIL 19**  
**Budget Primitif 2011**  
**26 pour**

Monsieur BOIRAME rapporteur de la Commission des Finances présente à l'assemblée le budget primitif 2011 étudié par la commission le 28 mars 2011.

Outre le projet de budget, l'état de la dette et la régression de la dette, l'état du personnel et l'état des amortissements avaient été transmis au préalable à l'ensemble des conseillers communautaires.

Le projet de budget primitif 2011 est ensuite présenté et certains points sont plus particulièrement analysés.

Après en avoir débattu et obtenu toutes les informations nécessaires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu le débat sur les orientations budgétaires du mois de février 2011,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**ADOpte** le dit budget primitif 2011 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 6 623 227 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 18 676 942 € pour la section d'investissement ainsi que les budgets annexes suivants :

- Z.A. DU VAL DES BOIS : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche

Fonctionnement :	584 543 €
Investissement :	973 766 €
  
- ZA DU VAL DES BOIS : 4<sup>ème</sup> tranche

Fonctionnement :	2 451 568 €
Investissement :	2 451 568 €

-----  
**AVRIL 20**  
**4<sup>ème</sup> tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois.**  
**Avant Projet Détaillé.**  
**Demande de subvention D.E.T.R.**  
**26 pour**

Monsieur Guy RIFFE Vice-Président en charge du développement économique présente le dossier d'Avant-Projet-Détaillé (A.P.D.) concernant la 4<sup>ème</sup> tranche de la zone d'activités du Val des Bois établi par le Cabinet GNAT Ingénierie maître d'œuvre de cette opération inscrite au budget annexe de la collectivité.

L'extension de la zone d'activités de par cette 4<sup>ème</sup> tranche permet la création d'une quinzaine de lots pour une superficie totale à vendre d'environ 80 000m<sup>2</sup>.

Le coût global HT de l'opération peut être chiffré comme suit :

Acquisitions des terrains	501 356 €
Travaux	1 442 061 €

Etude de faisabilité économique Maître d'œuvre, sondage de sols, dossier Loi sur l'eau, SPS, ERDF, etc. (10% des travaux)	144 206 €
Fouilles archéologiques	200 111 €
Imprévus (5% des travaux)	72 103 €
Frais financiers de portage	254 500 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 614 337 €</b>

Le financement prévisionnel étant assuré comme suit :

#### **SUBVENTIONS**

- **D.E.T.R.** (1 658 370 x 20%) 331 674 €
- **VENTE DES LOTS** 2 033 696 €
- **EMPRUNT A COURT TERME POUR LE SOLDE** 248 967 €

Une demande de financement auprès de la D.E.T.R est déposée au titre de ce dossier.

En effet, cette extension de la zone d'activités va permettre de créer de nouveaux emplois (entre 80 et 90).

Ayant entendu cet exposé et eu présentation des différents plans des travaux sur l'extension prévue au titre de la 4<sup>ème</sup> tranche,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avant projet détaillé tel que présenté,

**VALIDE** le plan de financement tel que défini ci-dessus,

**SOLLICITE** auprès des organismes financiers suivants :

- Etat au titre de la DETR,

les subventions telles que définies ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à signer le permis d'aménager afférent à cette opération et à lancer l'appel d'offres ouvert à mettre en œuvre pour le recrutement des entreprises.

-----  
**AVRIL 21**

***Convention cadre hexapartite de mise en réserves foncières compensatoires  
25 pour  
1 contre***

Monsieur le Président expose le projet de la collectivité :

Considérant la convention quadripartite en date du 26 mars 2010 signée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay et la SAFER afin de mutualiser leur stock foncier de réserves foncières compensatoires.

Les mises en réserves foncières compensatoires permettant de compenser les propriétaires ou exploitants agricoles concernés par les projets suivants :

- ✓ Création par la CCIRE de deux parcs d'activités pour une emprise d'environ 230 hectares sur les communes de Warmeriville, Isles sur Suipe, Pomacle et Lavannes.
- ✓ Extension du pôle I.A.R. sur les communes de Bazancourt et de Pomacle (emprise d'environ 10 hectares).

Il est proposé à l'assemblée d'élargir la convention à deux nouveaux partenaires :

- ✓ Le Foyer Rémois
- ✓ Reims Habitat

dans les mêmes modalités que la convention initiale du 26 mars 2010.

La convention deviendra donc une convention hexapartite.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE D'AUTORISER** le Président à signer la dite convention hexapartite de mise en réserves foncières compensatoires.

Cette convention se substituera à la convention précédemment signée le 26 mars 2010.

-----

#### ***Compte rendu de commission développement économique du 4 avril 2011***

M. RIFFE Vice-Président présente à l'assemblée un bilan des parcelles de la 3<sup>ème</sup> tranche vendues à ce jour, celles sous compromis signé et celles en négociation.

Un point financier est également présenté sur cette même tranche.

La 4<sup>ème</sup> tranche est ensuite évoquée.

Le plan d'aménagement global est présenté notamment pour la création d'un giratoire en entrée de zone et l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> partie de la 4<sup>ème</sup> tranche définie dans l'avant projet sommaire déposé au titre de la D.E.T.R. et validé par délibération n° AVRIL 20 du 11 avril 2011.

Il est précisé qu'il est impossible de créer une sortie supplémentaire sur la RD 20 en dehors de celle qui existe actuellement.

D'autre part, il est possible en fonction du dossier définitif établi par le porteur de projet commercial et de son besoin foncier que la voie située au Sud de cette 1<sup>ère</sup> tranche ne soit pas réalisée ou soit décalée vers le Nord.

Concernant le giratoire, il nous reste à faire valider le dossier par le Conseil Général (CIP NORD) et à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Marne.

Une fois cette validation obtenue, ce dossier sera présenté à un prochain conseil, l'estimation du dossier est actuellement chiffrée à environ 350 000 € H.T.

Tous ces éléments sont bien inscrits dans le budget annexe 4<sup>ème</sup> tranche qui vous a été présenté précédemment.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

-----

#### ***Pôle scolaire, sportif et de services à Warmeriville***

M. KERHARO indique que nous devrions être destinataires du permis de construire en fin de semaine pour signature puis dépôt en Mairie de Warmeriville.

Les sondages de sol sont en cours.

Les services de la Direction Départementale du Territoire font leur possible pour accélérer l'instruction de ce dossier.

Le lancement de l'appel d'offres sous forme d'entreprise générale (lot unique) devrait intervenir en 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai 2011.

Compte tenu de la préparation de chantier sur juillet, août, les travaux devraient pouvoir débuter en septembre 2011.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

-----

#### **AVRIL 22**

### ***Désignation de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le Pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suippe***

Le Président expose à l'assemblée que l'article 22 du code des marchés publics fixe la composition des commissions d'appel d'offres, ainsi que le mode de scrutin (scrutin de liste).

Il précise que la commission est notamment composée, en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ne comprenant pas de commune de plus de 3500 habitants, du Président, (ou son représentant) et de 3 membres titulaires et 3 suppléants élus par le Conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste (scrutin de liste).

Il indique que plusieurs commissions spécifiques peuvent être créées par rapport à des opérations particulières.

Il propose de créer une Commission d'Appel d'Offres spécifique à l'opération de déconstruction / reconstruction du pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suippe.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de cette commission.

Une seule liste est présentée.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>	
M. Patrice MOUSEL	26 voix	M. Max BOIRAME	26 voix
M. Guy RIFFE	26 voix	M. Franck GUREGHIAN	26 voix
M. Claude SCRABALAT	26 voix	Mme Myriam BATAILLE- PETIT	26 voix

Ont été proclamés élus :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Patrice MOUSEL	M. Max BOIRAME
- M. Guy RIFFE	M. Franck GUREGHIAN
- M. Claude SCRABALAT	Mme Myriam BATAILLE – PETIT

-----

#### **AVRIL 23**

### ***Construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suippe. Composition du Jury de Concours (article 24 du Code des Marchés Publics) 26 pour***

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 22-1, 24, 70 et 74 du Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 711 du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2010 autorisant le lancement des procédures réglementaires relatives à la construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suipe,

Vu la délibération n° AVRIL 22 en date du 11 avril 2011 arrêtant la composition de la Commission d'Appel d'Offres spécifique à cette opération.

Ayant entendu cet exposé,

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DECIDE**

**D'ARRETER** ainsi qu'il suit la composition du jury qui sera appelé à formuler son avis sur les 3 candidats retenus dans le cadre du concours organisé en vue de la passation du marché de Maîtrise d'œuvre.

#### 1- COLLEGE MAITRE DE L'OUVRAGE

PRESIDENT: Monsieur Yannick KERHARO

#### TITULAIRES

Monsieur Patrice MOUSEL

Monsieur Guy RIFFE

Monsieur Claude SCRABALAT

#### SUPPLEANTS

Monsieur Max BOIRAME

Monsieur Franck GUREGHIAN

Madame Myriam BATAILLE - PETIT

#### 2 - PERSONNES QUALIFIEES

(1/3) de Maîtres d'œuvre)

✓ Madame Monique ESPERANDIEU Architecte DPLG 10 cours Aristide Briand 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

✓ Monsieur Jean – Marc CHARLET Architecte DPLG 26 Avenue d'Arches 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

#### 3 AUTRES PARTICIPANTS

Madame le receveur communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

-----  
**AVRIL 24**

**Construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suipe.**

**Indemnisation des architectes membres du Jury de Concours**

**26 pour**

Vu le Code des Marchés,

Vu la délibération n° 711 du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2010 autorisant le lancement des procédures réglementaires relatives à la construction du pôle scolaire, sportif et de services de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à Boulton sur Suipe,

Vu la délibération n° AVRIL 23 en date du 11 avril 2011 arrêtant la composition du jury retenu dans le cadre du concours d'architectes organisé en vue de la passation du marché de Maîtrise d'œuvre,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'indemnisation des architectes qui participeront au jury de concours,

Ayant entendu cet exposé,

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE** de fixer l'indemnité à :

- Frais kilométriques :  
sur la base du barème du Bulletin Officiel des Impôts,
- Indemnités journalières :  
75 € TTC/heure de présence au jury.

-----

**AVRIL 25**

***Modification du tableau des effectifs communautaires  
26 pour***

Compte tenu du départ de notre collectivité courant juin 2011 d'un agent contractuel en Contrat à Durée Indéterminée à la crèche de Warmeriville,

Il est proposé de créer dès le 1<sup>er</sup> mai 2011 un poste d'Auxiliaire de Puériculture de 1<sup>ère</sup> classe pour 30/35<sup>ème</sup> + heures complémentaires + heures supplémentaires.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer dès le 1<sup>er</sup> mai 2011 un poste d'Auxiliaire de Puériculture de 1<sup>ère</sup> classe pour 30/35<sup>ème</sup> + heures complémentaires + heures supplémentaires.

-----

**AVRIL 26**

***Rémunération d'un stagiaire de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble  
26 pour***

Considérant le stage, que Monsieur David HESS – GEROUDET étudiant à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, domicilié à Saint Brice Courcelles, effectuée du 28 février 2011 au 1<sup>er</sup> juillet 2011, avec pour objectifs :

- ✓ de recenser les partenariats qui existent entre les acteurs qui sont impliqués sur la plateforme de Bazancourt / Pomacle : collectivités, instituts de formation ou de recherche, entreprises, etc...,
- ✓ d'alimenter la réflexion et formuler des préconisations pour améliorer les synergies entre la métropole rémoise et les communautés de communes,
- ✓ de favoriser l'interaction entre la visibilité internationale du site et son intégration dans les territoires,
- ✓ de mesurer l'impact du pôle de compétitivité sur son environnement (élus, populations, industriels, infrastructures, etc...),

Considérant que le stagiaire doit être indemnisé sur la base du décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois consécutifs dans les conditions de l'article 5 soit actuellement 417,09 € par mois.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND ACTE** du stage de Monsieur David HESS – GEROUDET pour la période du 28 février 2011 au 1<sup>er</sup> juillet 2011,

**VALIDE** son indemnisation mensuelle établie à 417,09 € pour la période concernée.

-----

**AVRIL 27**

***Aide aux sportifs de haut niveau  
Subvention exceptionnelle 2011  
26 pour***

Considérant la demande formulée par Monsieur Thierry DUBOIS, 26 rue des Remparts à Warmeriville, afin d'obtenir une participation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe à son projet du Tour de la Vallée

d'Aoste (Italie) dénommé « LE TOR DES GEANTS », épreuve longue de 330 kms avec 24 000 m de dénivelé à réaliser en moins de 150 heures du 11 au 18 septembre 2011,

Considérant le budget qu'il a établi pour cette épreuve qui ressort à environ 1 500 €,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

**DECIDE** du versement de la somme forfaitaire et exceptionnelle de 500 € à Monsieur Thierry DUBOIS pour son projet tel que présenté ci-dessus,

La dépense est inscrite à l'article 6574 du budget 2011

-----  
**AVRIL 28**

**C5D**

**Création d'une centrale biomasse de cogénération**

**Dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

**Avis du Conseil Communautaire**

**24 avis défavorables**

**2 abstentions**

M. VIGNON Vice Président en charge de l'environnement présente le dossier.

Il indique que ce projet situé sur la commune de Pomacle à proximité des Etablissements CHAMTOR et ARD génère les remarques suivantes :

- 39 camions par jour sont prévus dans le cadre de ce projet afin d'achalander l'unité de biomasse en bois (59%), en paille (29%) et autres substrats pour les 12% restants.
- d'autre part cette unité bien que présentée comme les autres (CRISTAL UNION – CRISTANOL – CHAMTOR – ARD-etc....) comme respectant les normes de rejets dans les conditions normales de fonctionnement, produit cependant une longue liste d'éléments (Dioxyde de carbone, Dioxine, Dioxyde d'azote, Monoxyde de carbone, Dioxyde soufre, Poussières, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, Composés Organiques Volatiles et Benzène, Cadmium, Mercure, Thallium, Arsenic, Sélénium, Tellure, Plomb, Antimoine, Cobalt, Chrome, Cuivre, Vanadium, Ammoniac, etc...) qui sont rejetés, certes à des taux réduits, dans l'atmosphère.

Mais que se passe-t-il pour les populations et leur environnement quand l'unité fonctionne en mode dégradé, ce qui se produira inévitablement surtout dans les phases de mise au point ?

D'autre part, quel est l'effet de la somme et/ou de la (re) combinaison de tous les composants et polluants rejetés et cités précédemment sur la santé des salariés, des étudiants / chercheurs et des populations voisines ?

M. KERHARO donne lecture du courrier qu'il a adressé le 4 avril 2011 à l'Agence Régionale pour la Santé avec copie à Monsieur le Préfet :

*«Notre Communauté de Communes et plus largement les communes périphériques de la plaque agro – industrielle de Bazancourt / Pomacle sont saisies régulièrement de différents dossiers d'enquête publique concernant les activités industrielles.*

*Si chaque dossier pris indépendamment semble afficher un respect des limites légales définies par le guide méthodologique pour l'Evaluation des Risques Sanitaires liés aux substances chimiques dans l'Etude d'Impact des ICPE réalisée par l'INERIS (version de 2003) et le guide de l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS version 2000 et version 2005 sur l'estimation de l'impact sanitaire d'une pollution environnementale et l'évaluation quantitative des risques sanitaires), des interrogations voire des inquiétudes de plus en plus partagées par les élus et les populations apparaissent quand on élargit la réflexion à l'échelle de la plaque agro – industrielle de Bazancourt / Pomacle pour l'ensemble des rejets atmosphériques et notamment la toxicité des polluants émis par les différentes unités industrielles.*

De plus, les établissements scolaires (collège de Bazancourt, groupes scolaires de Bazancourt, Isles sur Suipe, Warmeriville et Boulton sur Suipe) sont sous les vents dominants porteurs de ces rejets à risques. Redoutant **un effet de seuil cumulatif** qui pourrait un jour être reproché aux élus et à l'Agence Régionale de Santé, je vous sollicite afin **qu'une étude globale puisse être menée sur l'ensemble de la plaque industrielle pour que l'impact des rejets atmosphériques** (Dioxyde de carbone, Dioxine, Dioxyde d'azote, Monoxyde de Carbone, Dioxyde de Soufre, Poussières, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, Composés Organiques Volatils et Benzène, Cadmium, Mercure, Thallium, Arsenic, Sélénium, Tellure, Plomb, Antimoine, Cobalt, Chrome, Cuivre, Radium, Ammoniac, etc...) **soit clairement identifié afin de sécuriser l'avis des élus vis-à-vis de la santé de nos populations.**

Nous avons d'ailleurs déjà formulé ce type de demande dans notre délibération n° 581 du 6 juillet 2009 concernant l'avis donné sur le dossier « AIR LIQUIDE ».

Si l'on peut constater en conclusion **de chaque** étude d'impact liée à **un seul projet** que le « risque sanitaire pour la population avoisinante du site est acceptable au vu d'indices de risque sommés dont les valeurs sont inférieures à 1 » et que « les émissions atmosphériques de ce même site ne sont pas préoccupantes en terme de risque pour la santé des populations avoisinantes, en l'état actuel des connaissances scientifiques et du projet »,

**Quelle conclusion sérieuse serait proposée dès lors qu'on envisage une seule étude pour l'ensemble des 3,4 voire désormais 5 sites concernés ? »**

Cette demande n'est pas nouvelle et aujourd'hui le Conseil Communautaire souhaite ardemment que cette vision des choses soit partagée tant par l'ETAT responsable de la santé des populations au travers de l'Agence Régionale pour la Santé et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) que par les industriels de la plaque Bazancourt / Pomacle.

Il est d'ailleurs évoqué à titre d'exemple l'incident survenu chez CRISTAL UNION le 31 décembre 2010, lequel a généré une pollution importante in fine de la rivière Suipe malgré une bonne gestion des rejets très importants en provenance de la sucrerie de Bazancourt, par le SIVOM de Warmeriville au travers de sa station d'épuration, qui a dû supporter une charge tout à fait anormale et qui a mis environ 20 jours pour rééquilibrer la situation.

A l'occasion de ce problème et à la lecture du nouvel arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2011-MD-41-IC du 6 avril 2011, il a été constaté des manquements évidents à la réglementation qui prouvent que la responsabilité de l'entreprise est engagée pour certains dysfonctionnements et donc que la vigilance est nécessaire en matière de protection des populations et de l'environnement.

Ayant entendu cet exposé,

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DEMANDE** donc avec insistance la mise en place d'une étude globale sur les rejets atmosphériques de l'ensemble de la plaque agro – industrielle,

**DEMANDE** que des outils de mesure en continu de la qualité de l'air soient désormais installés sous les vents dominants,

**EXIGE** que sa demande déjà formulée par délibération n° 528 du 15 décembre 2008 pour une mise en œuvre rapide du contournement des villages et la desserte prioritaire du site industriel BAZANCOURT / POMACLE soit prise en compte par les services concernés.

**APPROUVE** totalement la démarche engagée par son Président dans le courrier du 4 avril 2011.

**A sa grande majorité (moins 2 abstentions)** le Conseil Communautaire, compte tenu des éléments présentés ci-dessus émet **un avis défavorable au projet C5D.**

-----

**AVRIL 29**  
**Société TANK WASHING**  
**Création d'une unité de lavage de citernes.**  
**Dossier de demande d'autorisation d'exploiter**  
**Avis du Conseil Communautaire**  
**9 avis favorables**  
**6 avis défavorables**  
**11 abstentions**

M. VIGNON en charge de l'environnement indique que ce projet situé sur une emprise de 15 000 m<sup>2</sup> sur la 3<sup>ème</sup> tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois sur la commune d'Isles sur Suipe génère les remarques suivantes :

- 60 camions par jour sont prévus dans le cadre de ce projet.
- d'autre part, cette unité rejettera après traitement ses eaux claires dans la station d'épuration du SIVOM de Warmeriville.

Concernant le rejet en station d'épuration, M. RIFFE en sa qualité de Président du SIVOM fait remarquer que la station recevra les eaux claires après traitement par la propre station d'épuration de l'entreprise. Une convention a été établie en ce sens. Il est d'ailleurs préférable de suivre ce cheminement qui permet de contrôler le rejet final en milieu naturel.

Concernant les flux de transport, certains élus, dont notamment ceux de la commune de Warmeriville s'étonnent que le trafic ressorte par le rond point à créer aux abords du Supermarché, lequel verra passer tous les flux notamment ceux en provenance des écoles et du site commercial.

M. RIFFE en sa qualité de Vice – Président en charge du développement économique rappelle que ce dossier est en cours depuis maintenant près de 3 ans et qu'aucune objection n'avait été soulevée en commission par rapport à cette implantation.

Dans quelques années, le trafic généré par cette entreprise sera dirigé vers le Sud du Parc d'Activités quand la liaison définitive sera réalisée entre le projet de la CCIRE et notre secteur, ce qui permettra de faire ressortir les véhicules par les Sohettes.

Considérant ces éléments,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- **par 9 voix favorables au projet**
- **par 6 voix contre**
- **et 11 abstentions**

**SE PRONONCE** pour la poursuite de cette implantation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15 minutes le mardi 12 avril 2011